

Comité permanent des finances – Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires (le 3 août 2017)

Le groupe *No Fly List Kids* (« NFLK », www.noflylistkids.ca, constitué en janvier 2016) se compose de familles concernées déterminées à protéger la Charte des droits et des libertés de leurs enfants en veillant à ce qu'ils ne soient pas fichés et détenus par la sûreté aéroportuaire en tant que *faux positif*, ce qui signifie porter le même nom qu'une personne figurant sur la liste d'interdiction de vol (Programme de protection des passagers). Nous demandons à notre gouvernement de créer un système de rectification pour pouvoir distinguer nos enfants et jeunes adultes qui sont innocents des personnes d'intérêt sur le plan criminel.

Les enfants ne sont pas les seuls touchés par l'absence de système de rectification. Des gens d'affaires de tous horizons se trouvent également sur la liste et ils sont couramment retardés ou supprimés des vols internationaux. Le programme actuel a une incidence négative sur le commerce de par ses répercussions sur les transactions commerciales et de commerce international. Il nuit au tourisme au Canada en empêchant ces personnes innocentes qui n'ont commis aucun acte répréhensible de visiter le Canada.

Du point de vue de la sécurité, le programme actuel qui n'offre aucun système de rectification convenable désigne de jeunes enfants, depuis leur naissance jusqu'au début de l'adolescence, comme étant des terroristes potentiels. Si nos principaux partenaires commerciaux l'apprennent, notre système de sécurité sera tourné en ridicule, dans le meilleur des cas pour son inefficacité, et dans le pire des cas, sa dangerosité.

La question des faux positifs inscrits sur la liste d'interdiction de vol soulève de graves [conséquences pour les droits à la vie privée](#) et porte aussi atteinte à la liberté de circulation protégée par la Charte de Canadiens de tous âges, y compris d'enfants. Les enfants et les adultes figurant sur cette liste ont été injustement contrôlés et interrogés à maintes reprises. Sans système de rectification, cela continuera de se produire, rendant les voyages un cauchemar pour ces personnes et leurs familles. Les gouvernements étrangers peuvent détenir des personnes considérées à tort comme une menace pour la sécurité, pouvant entraîner des résultats potentiellement désastreux et requérir une intervention significative du gouvernement à grands frais pour les Canadiens et grands risques pour les personnes.

Bien que certains membres du [gouvernement canadien](#) aient soutenu totalement notre avis et aient essayé de résoudre la question, la réponse est lente à venir et le financement n'a pas été approuvé dans le budget de 2017. Nous recommandons fortement, au nom des nombreuses familles concernées et de ceux nombreux qui ne se sont pas encore manifestés, d'inscrire cette question à l'ordre des priorités et d'y consacrer un budget approprié en 2018.

L'établissement d'un système de rectification maintenant est économiquement réalisable; il procurera un moyen plus sûr et plus rentable pour désigner à bon escient les personnes qui constituent un risque pour autrui et indemniser ceux dont le seul crime est d'être né avec un nom semblable à celui d'un autre. Il permettra d'améliorer les résultats économiques du commerce international ainsi que du tourisme. Il corrigera une erreur politique flagrante qui a été ignorée par le dernier parti au pouvoir et est désormais examinée par au moins un parti de l'opposition.

Merci d'agir dès maintenant avant que le système inefficace actuel ne porte gravement préjudice à une autre personne.

Nous souhaitons aussi demander à rencontrer prochainement le Comité permanent des finances à un moment approprié afin de discuter plus longuement de cette question et de proposer des idées de solutions possibles qui profiteraient à tous les Canadiens.